



Conseil municipal

Séance publique du jeudi 6 mars 2025 à 18h00
Salle du Conseil municipal

Présents :

CABRIE A. SABARTHES G. PION-MILLET N. SOLER A.M. CABANTOUS C.
BAUDET F. GALTIER E. ENSENAT A. FAURE N.

Excusés :

C. FOURCADE Pouvoir à A. CABRIE

Date de la convocation : 17/02/2025

Madame Eliane GALTIER a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation procès-verbal de la séance du 09/12/2024
 2. Nouvelle convention prévention Centre de Gestion de la Fonction Publique
 3. Clôture Régie photocopies
 4. Création Régie générale de recettes
 5. Location de terres Ferme de la Broutade
 6. Déclassement ancien chemin communal Argentières
 7. Participation à l'appel d'offres de renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires
- Questions diverses

Sur proposition de Madame le Maire et avec l'accord unanime des membres présents, le point 7 a été rajouté à l'ordre du jour.

1. [Approbation procès-verbal de la séance du 09/12/2024](#)

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 9 décembre 2024, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Eliane Galtier.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
10		

2. [Nouvelle convention prévention Centre de Gestion de la Fonction Publique](#)

Par délibération n° 2023-042 en date du 12/10/2023, une convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels auprès du centre de gestion de l'Hérault a été signée. Cette convention englobait le dispositif de signalement.

Dans sa séance du 13/12/2024, le conseil d'administration du centre de gestion a décidé d'alléger la convention « prévention des risques professionnels » de ce dispositif (objet d'une convention spécifique).

Cette décision rend caduque la convention signée en 2023.

Il convient donc de passer une nouvelle convention avec le centre de gestion afin de bénéficier de l'appui et du soutien nécessaires à la prévention des risques professionnels au sein de la collectivité.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
10		

3. [Clôture Régie photocopies](#)

La régie créée pour les encaissements liés aux photocopies n'a plus lieu d'être compte tenu de la quasi disparition de la demande de la part des usagers.

Il est donc proposé au conseil municipal de clôturer cette régie au 31/03/2025.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
10		

4. [Création Régie générale de recettes](#)

Afin d'encadrer le règlement des locations des salles communales, des photocopies, des concessions accordées dans le cimetière communal, ainsi que les dons éventuels qui pourraient être faits à la commune, il convient d'instituer une régie de recettes relatives à ce service.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
10		

5. Location de terres Ferme de la Broutade

Par délibération n°2022-040 en date du 22/09/2022, la signature d'un contrat de prêt à usage avec Anaïs GARCIA, éleveuse en cours d'installation à ce moment-là.

Ce contrat de prêt, consentie à titre gracieux, portait sur une surface de 6 ha 67 a 90 ca.

Par délibération n°2023-036 en date du 23/09/2023, la parcelle AO54 a été rajouté au contrat par avenant, portant ainsi la surface totale à 7 ha 42 a 40 ca.

Madame Anaïs GARCIA souhaiterait remplacer le Contrat de prêt à usage qu'elle a avec la commune par une convention pluriannuelle d'exploitation agricole et de pâturage.

Cette dernière serait conclue avec de la GAEC de la ferme de la Broutade, S.C.A. qu'elle vient de créer avec M. BONNET Loïc.

Elle souhaiterait également que soient rajoutées à la nouvelle convention les parcelles AL 223, 225 et 122, AI 274 ainsi que les parcelles AW 006 et 020.

La surface totale mise à la disposition de la GAEC par le biais de la convention serait de 24 ha 17 ca 58 a.

Le montant du loyer serait de 60 € annuel (2,5 € / ha / an).

Cette convention pourrait être mise en place à partir du 1er mai 2025 pour une durée de 6 ans et reconduit de façon tacite par période de 1 an.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
10		

6. Déclassement ancien chemin communal Argentières

Mme CABANTOUS Christine a formulé à la commune une demande concernant une bande de terre qui sépare deux de ses parcelles : C208 et C318. Cette bande de terre correspond à un ancien chemin rural non classé appartenant au domaine public communal. Ce chemin n'a plus d'utilité depuis de nombreuses années et la végétation le rend impraticable.

Mme CABANTOUS propose à la Commune de procéder à un échange de cette bande de terre (environ 450 m²) avec la parcelle C206 (620 m²) dont elle est propriétaire. Cette parcelle pourrait servir au stationnement des habitants dans le hameau.

Avant tout échange il est nécessaire de procéder au déclassement de cette bande de terre afin de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune.

Mme CABANTOUS n'a pris part ni au débat ni au vote.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9		1

7. Participation à l'appel d'offres de renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

Depuis le 1er janvier 2022, la commune est assurée contre les risques statutaires via un contrat souscrit, par l'intermédiaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34), auprès de l'assureur GENERALI VIE et du courtier gestionnaire WILLIS TOWERS WATSON.

Ce contrat arrive à échéance au 31/12/2025.

La commune a l'opportunité de donner mandat au CDG 34 afin d'organiser une procédure de mise en concurrence en vue du renouvellement du contrat à compter du 1er janvier 2026.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9		1

Questions diverses

➤ Hérault Energie

Depuis 2022, la Commune de Félines Minervoises a adhéré au tarif réglementé de vente d'électricité régulé par l'État suite à la crise énergétique que notre pays a traversé à cette période-là.

Hérault Energie auquel nous adhérons auparavant a de nouvelles perspectives de marchés qui seront négociés en janvier 2026. La taille du syndicat Hérault Energies qui représente 751 000 usagers, sa politique sobre et solide et ses objectifs stratégiques de développement, nous invitent à réfléchir à une adhésion renouvelée à ce syndicat mixte qui nous engagerait pour une durée de 4 années.

Notre position à ce sujet devra être donnée au syndicat dans les prochains jours.

➤ Installation des panneaux photovoltaïques

La société Bora Energie spécialisée dans le déploiement de photovoltaïque sur des parcelles publiques en friches industrielles, ou sinistrées, de petites tailles, dont le siège est à Cazouls les Béziers nous fait une proposition acceptable de panneaux photovoltaïques au sol sur des parcelles publiques abîmées, sans enjeux agricoles et sans gros impact visuel. Une parcelle sous la ligne de haute tension (Parcelle AV 09) en terrasses sur deux à trois niveaux d'une surface de 9000 m² pourrait correspondre au projet (ancienne carrière). Le raccordement à la ligne de haute tension se ferait en souterrain. Cette petite surface attribuée à ce projet d'énergies renouvelables ne desservirait en rien notre candidature au PARC.

En contrepartie, ce projet garantirait une ressource de 9000 euros par an à la commune. Le conseil a remis la discussion à une autre séance, aucune décision n'a été prise.

➤ Inauguration maraîchage

L'inauguration aura lieu le samedi 17 mai en présence de représentants du Département et du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Ces partenaires ont assuré l'ingénierie financière et apporté des supports de valorisation et de communication au projet de maraîchage à Félines. La Mairie a accompagné le projet et participé financièrement à l'adduction d'eau sur le terrain, en même temps qu'elle a assuré une réserve d'eau pour tous les Félineois en achetant et installant 2 cuves tampons au-dessus de la colonne Route de Camplong.

Ce projet qui a été financé à 90 % par la maraîchère Laurène pour d'autres communes désirant installer de jeunes agriculteurs. La municipalité de Félines la volonté d'impulser une dynamique agricole et concrétise une initiative innovante d'auto production locale et de suffisance alimentaire.

Le déroulement de l'inauguration sera le suivant :

11 h00 : accueil au terrain, présentation de l'exploitation et de la démarche

11h45 : au Foyer, le label Territoire bio engagé sera remis à notre Commune et sera apposé à l'entrée du village. Projection du film réalisé par les jeunes de l'IUT.

➤ Inauguration du jardin Communal :

L'association Fadas de Cactus propose d'appeler le jardin municipal le jardin *Robert Marty*. Une plaque a été réalisée. L'inauguration est fixée au 11 juin à 11h.

➤ Inauguration du parcours santé :

Elle est à envisager en juin peut être en couplant avec Hop Félines et MSL.

➤ Inauguration des plaques des rues de Labéouradou :

Elles ont été réalisées artisanalement en atelier de poterie par Aurore Daguier. Une inauguration sur place est à prévoir.

➤ Calendrier festivités :

A l'initiative de Mathieu Maisonneuve, les représentants des associations du village proposant des événements publics dans le village ont été invités à se réunir au Foyer afin d'établir un calendrier de toutes les festivités proposées dans le village au cours des 6 prochains mois. L'idée retenue est de renouveler cette rencontre des associations deux fois dans l'année : en septembre et mars.

Le calendrier sera consultable sur le FB et le site de la Mairie, affiché et imprimé sous forme de flyer dans les lieux publics (mairie, épicerie, bibliothèque, cellier et poste). Il sera communiqué par le Radio Félines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 19h30

Signature du Président et du secrétaire

